

Le 21 novembre nous rappelle le souvenir toujours vénéré du Père Lacordaire : c'est à cette date, qu'en 1861, il fut enlevé à son Ordre, à la France et à l'Eglise.

Devant les épreuves actuelles de son pays, épreuves qu'il a lui-même rencontrées dans son siècle, il ne paraîtra pas hors de propos de rappeler ce que ce vaillant catholique et ce grand français a tenté, en 1848, dans l'espoir d'obtenir, pour la France et pour l'Eglise, les institutions et les libertés refusées jusqu'à là.

En cette année 1848, un mouvement populaire renversa le trône et la monarchie, en France. Mais cette révolution n'eut pas le caractère anti-religieux de celle de 1830. Le peuple de Paris fut loué, pour sa modération et le respect témoigné à la religion, par son archevêque d'abord, puis par le Nonce apostolique, et enfin par Pie IX lui-même, qui en faisait honneur aux orateurs catholiques.

Le Père Lacordaire, qui jusque-là s'était "nettement posé," dans tous les événements publics, accepta le nouveau gouvernement, sans empressement comme sans servilité, "avec bienséance," dit Montalembert. Il ne crut pas, non plus, devoir refuser son concours dans ce péril nouveau.

" Je pouvais me dire, il est vrai, a-t-il déclaré dans ses mémoires, que j'étais religieux, et me cacher sous mon froc, comme derrière un bouclier ; mais, j'étais religieux militant, prédicateur, écrivain, environné d'une sympathie qui me créait des devoirs autres que ceux d'un trapiste ou d'un chartreux." Il remonta donc dans la chaire de Notre-Dame, "au milieu des ruines et des débris du combat," et s'unit à quelques catholiques éminents pour la fondation d'un journal destiné à revendiquer la liberté religieuse.

Le Père se trouva aussi tout naturellement désigné aux suffrages des catholiques, lorsqu'il s'agit, pour le peuple français, d'envoyer des représentants à l'Assemblée char-